

PRATIQUE. Réalisée en partenariat avec l'IEFP-La Finance pour Tous A quoi sert votre banque ?

Pour les particuliers, la banque remplit une multitude de fonctions, depuis la gestion des moyens de paiement, la délivrance de crédits, jusqu'à la création de produits très complexes dont la sophistication est aujourd'hui en partie parfois remise en cause.

Gérer les moyens de paiement

La première des fonctions de la banque, la plus concrète, c'est celle de gérer les moyens de paiement.



Les banques se sont converties à l'assurance

En tant que particulier, vous déposez votre argent à la banque pour qu'il y soit en sécurité, et de fait par un simple jeu d'écritures, votre salaire est déposé sur votre compte et vous l'utilisez en faisant des chèques ou en mettant une carte à puces dans une machine ou un distributeur.

Octroyer des prêts

Deuxième grande fonction, celle de faire crédit. En France,

et ne peut être exercée que par quelques établissements habilités. 52,6 % des ménages détiennent des crédits en 2008.

Un crédit immobilier accompagne l'achat d'un logement dans une large majorité des cas.

Un peu plus de 30 % des ménages ont recours à l'endettement pour financer leur consommation.

Les crédits à la consommation sont le plus souvent utilisés pour le financement de biens durables (automobiles et équipement de logement, micro-informatique, matériel hi-fi), pour lesquels ils représentent 60 % des dépenses.

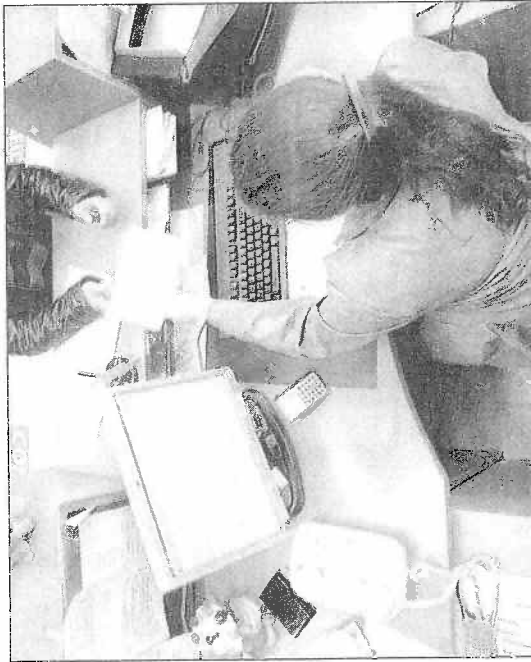
Drainer l'épargne

En France, les réseaux bancaires sont, avec les compagnies d'assurance, les principaux collecteurs d'épargne.

Et l'offre de formules d'investissement s'est au cours des vingt dernières années fortement enrichie, rendant parfois complexe le conseil à donner au client.

Au-delà de la distribution de l'ensemble des livrets réglementés par l'Etat (Livret A, LDD, LEP, Livret Jeune) et de l'épargne logement (PEL, CEL), les banques ont en effet développé une large palette de produits d'épargne :

Les ORVM (Sirav et FCP)



Des moyens de paiement à l'assurance, la banque assure une grande palette de missions pour ses clients.

qu'ils soient détenus en direct ou dans une enveloppe juridique comme l'assurance vie ou le PEA.

Ces fonds sont classés en fonction de leurs orientations d'investissement, qui définissent également leur profil de risque.

L'assurance vie, ensuite qui reste le placement préféré des Français - il représente 51 % de l'épargne longue -, et dont l'encours global s'établit, selon la FFSA, à 1 234 milliards d'euros.

Plus récemment, les banques sont de plus en plus récemment parties à la con-

quête de l'assurance dommage (assurance auto, habitation...).

Elles réalisent déjà environ 10 % de la collecte.

A l'heure où la plupart des banques françaises publient leurs résultats, il nous a semblé nécessaire de faire le point sur un secteur qui a été sous les feux de la rampe au cours des trois dernières années.

Retrouvez l'ensemble de notre dossier spécial sur le rôle des banques sur notre site www.lafinancepourtous.com

QUESTIONS/RÉPONSES

L'âge légal de départ en retraite : c'est l'âge auquel un salarié est en droit de prendre sa retraite même s'il n'a pas suffisamment cotisé pour avoir une pension à taux plein. Cet âge est fixé en général à 60 ans, mais il existe des exceptions pour certaines professions (militaires, cheminots...) ou pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes. Avoir le droit ne signifie pas être obligé : on peut très bien continuer au-delà de 60 ans, que l'on ait ou pas suffisamment cotisé pour avoir une pension à taux plein, si on veut améliorer sa retraite en bénéficiant de la surcote, ou tout simplement si on a envie de continuer à travailler.

L'âge moyen de départ en retraite : c'est l'âge auquel en moyenne les Français demandent la liquidation de leur retraite. Ce chiffre est actuellement de 61,8 ans, donc plus élevé que l'âge légal, mais cache des disparités importantes. Noter également que beaucoup de seniors cessent en réalité de travailler bien avant de liquider leur retraite car ils sont mis en retraite anticipée, ou sans emploi. Le taux d'emploi des 55 - 60 ans est de 56 % contre 80 % pour les 25-54 ans et... 15 % pour les 60-64 ans.

L'âge limite pour prendre sa retraite : il n'y en a pas sauf dans la fonction publique, où l'âge de 65 ans (et jusqu'à 68 ans dans certains cas) est un couperet (pas le droit de travailler après).

L'âge de mise à la « retraite d'office » : c'est l'âge auquel l'employeur peut vous mettre à la retraite, même si vous ne le souhaitez pas. Pendant longtemps, l'employeur pouvait mettre à la retraite d'office tout salarié qui atteignait 65 ans ; depuis le 1er janvier 2010, cet âge est repoussé à 70 ans. Mais, entre 65 et 70 ans, l'employeur pourra chaque année, proposer au salarié de partir en respectant une procédure assez stricte.



Pour en savoir plus :
www.lafinancepourtous.com